

Ressources pour le programme d'études

Activités permettant de découvrir les métiers spécialisés

Alignement avec le CLAO

Compétences	Groupe de tâches	Niveau
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A1. Lire des textes continus	1
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A1. Lire des textes continus	2
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A2. Interpréter des documents	2
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A3. Extraire des informations de films, d'émissions et de présentations	s. o.
Compétence B — Communiquer des idées et de l'information	B2. Rédiger des textes continus	1
Compétence B — Communiquer des idées et de l'information	B2. Rédiger des textes continus	2
Compétence B — Communiquer des idées et de l'information	B3. Remplir et créer des documents	1
Compétence D — Utiliser la technologie numérique	s. o.	1
Compétence D — Utiliser la technologie numérique	s. o.	2

Voies de transition (*cochez toutes les cases qui s'appliquent*)

- | | |
|--|---|
| ☐ Emploi | ☐ Études postsecondaires |
| ☒ Formation en apprentissage | ☐ Autonomie |
| ☐ Études secondaires | |

Compétences pour réussir intégrées (*cochez toutes les cases qui s'appliquent*)

- | | |
|--|---|
| ☐ Adaptabilité | ☐ Créativité et innovation |
| ☐ Calcul | ☒ Lecture |
| ☐ Collaboration | ☒ Rédaction |
| ☐ Communication | ☐ Résolution de problème |
| ☒ Compétences numériques | |

Notes :

Notes :

« Les activités permettant de découvrir les métiers spécialisés » est une compilation de six activités axées sur les tâches pour les personnes apprenantes sur la voie de transition vers la formation en apprentissage qui étaient à l'origine hébergées sur le portail [Activités axées sur les tâches pour l'AFB du QUILL](#).

Dans le cadre de l'initiative Compétences pour réussir de **Community Literacy of Ontario**, plusieurs activités axées sur les tâches ont été mises à jour pour refléter le système d'apprentissage en Ontario à partir de février 2023. Ce sont les tâches suivantes :

1. Lire et comprendre l'article intitulé « Aperçu des métiers spécialisés »
2. Interpréter un graphique des secteurs et des métiers spécialisés
3. Découverte des métiers spécialisés
4. Courte vidéo démystifiant la formation en apprentissage
5. Trouver des sites Web sur la formation en apprentissage
6. Trouver de l'information sur la formation en apprentissage, les bourses et le programme du Sceau rouge (mis à jour sous le nouveau nom « Trouver de l'information sur l'aide financière aux apprentis et apprenties »).

Chercheuse CLO/Rédactrice : Summer Burto

Activités permettant de découvrir les métiers spécialisés

Table des matières

Les métiers spécialisés	3
Aperçu des métiers spécialisés	3
<i>Activité 1</i>	5
Secteurs et métiers spécialisés	6
<i>Activité 2</i>	9
Découverte des métiers spécialisés	10
<i>Activité 3</i>	10
Courte vidéo démystifiant la formation en apprentissage	11
<i>Activité 4</i>	11
Où en apprendre davantage sur la formation en apprentissage ?	12
<i>Activité 5</i>	13
Trouver de l'information sur l'aide financière aux apprentis et apprenties du gouvernement de l'Ontario	14
Des fonds pour les apprentis et apprenties	14
Subvention pour les outils	14
<i>Admissibilité</i>	15
Prestation pour la formation en apprentissage	15
<i>Admissibilité</i>	15
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti ou apprentie	16
<i>Admissibilité</i>	16
Soutien aux apprentis et apprenties handicapés	16
<i>Admissibilité</i>	17
<i>Activité 6</i>	17
Conclusion	19

Les métiers spécialisés

Vous aimez le travail manuel, aider les autres, construire ou réparer des choses ? Une carrière dans les métiers spécialisés pourrait vous convenir ! Ce type de travail est extrêmement gratifiant et peut déboucher sur une carrière à long terme très bien rémunérée, une carrière dont on peut être fier. Il en existe 144 en Ontario : charpentiers et charpentières, plombiers et plombières, coiffeurs et coiffeuses, horticulteurs et horticultrices paysagistes, etc.

Il y a beaucoup de choses intéressantes à découvrir sur les métiers spécialisés en Ontario. Explorons-les en effectuant cinq activités différentes pour en apprendre davantage sur ces carrières passionnantes.

Aperçu des métiers spécialisés

Si une carrière dans les métiers spécialisés vous intéresse, il est important que vous sachiez certaines choses. Lisez les informations ci-dessous et répondez aux trois questions qui suivent.

Première partie : comment les métiers spécialisés sont-ils organisés ?

L'Ontario dispose de programmes d'apprentissage pour plus de 140 métiers spécialisés. Ces métiers sont organisés en quatre secteurs :

- Construction
- Industrie/fabrication
- Force motrice
- Service

Les métiers spécialisés dans le domaine de la **Construction** comprennent la construction, l'inspection et l'entretien des structures et des biens connexes. Les charpentiers/charpentières et les électriciens/électriciennes travaillent dans le domaine de la construction.

Les métiers spécialisés dans le domaine de l'**Industrie/fabrication** impliquent la production de biens utilisés dans la fabrication et la construction. Les machinistes et les monteurs-ajusteurs/monteuses-ajusteuses de charpentes métalliques travaillent dans le domaine de l'industrie/fabrication.

Les métiers spécialisés dans le domaine de la **Force motrice** impliquent de travailler avec des machines en mouvement. Les techniciens/techniciennes d'entretien automobile et les techniciens/techniciennes d'entretien de camions travaillent dans le domaine de la force motrice.

Les métiers spécialisés dans le domaine des **Services** impliquent la vente et la livraison de produits entre un producteur ou une productrice et un client ou une cliente. Les coiffeurs/coiffeuses et les boulangers/boulangères travaillent dans le domaine des services.

Il existe de nombreux métiers spécialisés dans chaque secteur.

Deuxième partie : Qu'est-ce qu'un métier à reconnaissance officielle obligatoire et un métier à reconnaissance officielle non obligatoire ?

Un métier à reconnaissance officielle obligatoire est un métier spécialisé pour lequel il est nécessaire de suivre une formation en apprentissage et de passer un examen de reconnaissance officielle. Tous les métiers spécialisés ne sont pas concernés. Il est possible d'exercer certains métiers spécialisés sans avoir suivi une formation en apprentissage et obtenu un certificat de qualification.

Ces métiers sont considérés comme des métiers à reconnaissance officielle non obligatoire. Toutefois, des formations en apprentissage existent également pour de nombreux métiers à reconnaissance officielle non obligatoire.

Vingt-trois de ces métiers sont actuellement à reconnaissance officielle obligatoire en Ontario. Pour les exercer, il faut être apprentie/apprentie ou compagnon/compagne et détenir un certificat de qualification. Il est également possible d'obtenir un certificat de qualification pour de nombreux métiers à reconnaissance officielle non obligatoire. Il est avantageux d'obtenir ce certificat même si le métier est à reconnaissance officielle non obligatoire pour les raisons suivantes :

- Vous aurez plus de chances de trouver un emploi dans votre domaine. Le certificat prouve que vous avez les compétences nécessaires pour exercer ce métier. Certains employeurs qui cherchent de la main-d'œuvre dans des métiers à reconnaissance officielle non obligatoire ne reçoivent en entrevue que des personnes titulaires d'un certificat de qualification.
- Vous aurez plus de chances d'obtenir une promotion ou un meilleur emploi. Les compagnons certifiés et les compagnes certifiées dans des métiers à reconnaissance officielle non obligatoire sont généralement plus en demande et reçoivent un meilleur salaire que celles et ceux sans certification.

Activité 1

1. Énumérez les quatre secteurs d'apprentissage.

1. _____ 2. _____

3. _____ 4. _____

Dans quel secteur évoluent les coiffeurs et coiffeuses ? _____

2. Rédigez un court paragraphe décrivant la différence entre un métier à reconnaissance officielle obligatoire et un métier à reconnaissance officielle non obligatoire.

Secteurs et métiers spécialisés

Vous savez maintenant que les métiers spécialisés en Ontario sont divisés en quatre secteurs et que certains métiers sont à reconnaissance officielle obligatoire et d'autres à reconnaissance non obligatoire. Maintenant, regardez le tableau des secteurs et des métiers ci-dessous. Il énumère les 144 métiers spécialisés, répartis par secteur.

Si vous voyez la lettre **O** à côté du métier, cela signifie que c'est un métier à reconnaissance officielle obligatoire.

Secteur : Construction	
- Technicien/technicienne du verre et du métal architecturaux - Briqueur-maçon/briqueuse-maçonne - Charpentier/charpentière (général) - Maçon-maçonne - Finisseur/finisseuse de béton ou de béton préfabriqué - Opérateur/opératrice de pompe à béton - Chaudronnier/chaudronnière de construction - Manoeuvre en construction - Mécanicien-monteur/mécanicienne monteuse de construction - Poseur/poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes - Jointoyeur et plâtrier/jointoyeuse et plâtrière - Électricien/électricienne (bâtiment et entretien) O - Électricien/électricienne (secteurs domestique et rural) O - Technicien/technicienne de parements extérieurs isolants - Installateur/installatrice de revêtements de sol - Travailleur/travailleuse en décontamination - Poseur/poseuse de matériaux isolants - Conducteur/conductrice d'équipement lourd - Conducteur/conductrice d'engins de levage O	- Monteur/monteuse de charpentes métalliques - Ouvrier/ouvrière de construction résidentielle autochtone - Peintre-décorateur/peintre/décoratrice - Plombier/plombière O - Technicien/technicienne de lignes d'énergie électrique - Monteur/monteuse de béton préfabriqué - Maçon/maçonne d'ouvrages de briques réfractaires - Mécanicien/mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation O - Monteur/monteuse de barres d'armature - Mécanicien/mécanicienne en systèmes de climatisation résidentiels (branche 2) O - Poseur/poseuse de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles) O - Maçon/maçonne de restauration - Couvreur/couvreuse - Tôlier/tôlière O - Installateur/installatrice de systèmes de protection contre les incendies O - Monteur/monteuse de tuyaux de vapeur O - Poseur/poseuse de carrelage

Secteur : Services

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Praticien/praticienne du développement de l'enfant autochtone • Agriculture — soigneur/soigneuse de troupeaux laitiers • Agriculture — fruiticulteur/fruiticultrice • Agriculture — porcher/porchère • Technicien/technicienne d'entretien d'appareils ménagers • Arboriste • Boulanger/boulangère • Boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière • Mécanicien/mécanicienne de vélos • Chef/cheffe • Praticien/praticienne du développement de l'enfant • Assistant social/assistante sociale auprès des jeunes • Cuisinier/cuisinière • Aide-cuisinier/aide-cuisinière • Intervenant/intervenante en service de soutien à l'intégration • Aide-enseignant/aide-enseignante • Technicien/technicienne d'entretien d'appareils électroniques • Sertisseur/sertisseuse-orfèvre • Coiffeur/coiffeuse ○ • Palefrenier/palefrenière | <ul style="list-style-type: none"> • Sellier-harnacheur/sellière-harnacheuse • Technicien/technicienne en horticulture • Agent/agent du service à la clientèle — centre de contact en technologie de l'information • Agent/agent de vente — centre de contact en technologie de l'information • Agent/agent du soutien technique — centre de contact en technologie de l'information • Technicien/technicienne en technologie de l'information matériel • Technicien/technicienne en technologie de l'information réseau • Cuisinier/cuisinière d'établissement • Fabricant/fabricante en microélectronique • Artisan/artisane autochtone du vêtement et de l'artisanat • Spécialiste de câblage de réseaux • Technicien/technicienne au service des pièces • Découpeur/découpeuse de viande au détail • Sellier/sellière • Coordinateur/coordinatrice d'événements spéciaux • Arboriste de services publics |
|--|--|

Secteur : Force motrice

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Technicien/technicienne de machines agricoles • Technicien/technicienne spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues ○ • Réparateur/réparatrice de carrosseries et de dommages résultat d'une collision ○ • Technicien/technicienne en accessoires électroniques d'automobile ○ • Technicien/technicienne de glaces de véhicule automobile • Peintre de carrosseries automobiles • Technicien/technicienne d'entretien automobile ○ • Technicien/technicienne de systèmes électriques et d'alimentation en carburant ○ • Technicien/technicienne d'équipement lourd | <ul style="list-style-type: none"> • Technicien/technicienne de moteurs marins • Usinier/usinière de pièces (véhicule moteur) • Technicien/technicienne de motocyclettes ○ • Technicien/technicienne de chariots élévateurs • Technicien/technicienne de véhicules récréatifs • Technicien/technicienne de petits moteurs • Technicien/technicienne de boîtes de vitesses ○ • Technicien/technicienne d'entretien de camions et d'autocars ○ • Technicien/technicienne d'entretien de remorques de camions ○ • Technicien/technicienne d'équipement de gazon |
|---|--|

Secteur : Industrie/fabrication

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mécanicien/mécanicienne de roulements • Forgeron/forgeronne • Ébéniste • Programmeur/programmeuse en commande numérique (CNC) • Concepteur/conceptrice de matrices • Dessinateur/dessinatrice — conception mécanique • Dessinateur/dessinatrice — conception de moules en plastique • Dessinateur/dessinatrice — conception d'outils et de matrices • Électricien/électricienne en entretien des signaux • Électromécanicien/électromécanicienne • Mécanicien/mécanicienne d'appareils de levage • Technicien/technicienne en électricité pour l'industrie du spectacle • Mécanicien/mécanicienne d'entretien de bâtiment • Technicien/technicienne en systèmes de bâtiment • Technicien/technicienne d'alimentation en carburant • Régleur-conducteur/régleuse-conductrice de machines-outils • Mécanicien/mécanicienne en hydraulique/pneumatique • Électricien/électricienne industriel • Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse industriel • Technicien/technicienne en instrumentation et contrôle • Monteur/monteuse de systèmes de lignes aériennes de contact pour le transport léger sur rail • Serrurier/serrurière • Constructeur et intégrateur/constructrice et intégratrice de machines-outils • Monteur-ajusteur/monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques | <ul style="list-style-type: none"> • Concepteur/conceptrice de moules • Confectionneur/confectionneuse de moules • Finisseur/finisseuse de moules et de matrices • Fabricant/fabricante de prismes et de lentilles de précision • Mécanicien/mécanicienne de machines à emballer • Modelleur/modeleuse • Soudeur/soudeuse d'appareils sous pression • Opérateur/opératrice de procédés industriels (secteur de la transformation des aliments) • Opérateur/opératrice de procédés industriels (secteur de l'énergie) • Opérateur/opératrice de procédés industriels (raffinerie, procédés chimiques et liquides) • Opérateur/opératrice de procédés industriels (produits du bois) • Technicien/technicienne de wagons de chemin de fer • Technicien/technicienne relais et instrumentation • Affuteur-ajusteur/affuteuse-ajusteuse de scies • Dynamiteur/dynamiteuse — exploitation à ciel ouvert • Assembleur/assembleuse à montage en surface • Inspecteur/inspectrice d'outils et d'appareils de contrôle • Affuteur/affuteuse d'outils • Outilleur-ajusteur/outilleuse-ajusteuse • Confectionneur/confectionneuse d'outillage • Conducteur/conductrice de semi-remorques commerciales • Foreur/foreuse de puits d'eau • Soudeur/soudeuse |
|---|--|

Activité 2

1. À quel secteur appartient un cuisinier ou une cuisinière d'établissement ?

2. Lequel de ces métiers spécialisés est à reconnaissance officielle obligatoire ?

- ☐ Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse de construction
- ☐ Modeleur/modeleuse
- ☐ Technicien/technicienne d'entretien automobile
- ☐ Cuisinier/cuisinière

3. Quel secteur ne contient aucun métier à reconnaissance officielle obligatoire ?

4. Consultez le tableau et indiquez un métier à reconnaissance officielle obligatoire pour chacun des trois autres secteurs.

Secteur	Métier à reconnaissance officielle obligatoire

Découverte des métiers spécialisés

Le tableau des secteurs et des métiers spécialisés répertorie tous les métiers spécialisés de l'Ontario. Il en existe 144. Choisir le métier qui vous convient est une décision importante, et il est nécessaire d'effectuer des recherches afin d'avoir tous les renseignements dont vous aurez besoin pour bien choisir. Le site Web **Apprenticesearch.com/fr** est un excellent moyen de se renseigner !

Activité 3

Visitez le site Web www.apprenticesearch.com/fr et suivez les consignes ci-dessous.

Sélectionnez un métier qui vous intéresse dans l'onglet « À propos des métiers » et remplissez le tableau suivant :

Nom du métier	
Niveau d'études minimum requis pour exercer ce métier	
Nombre total d'heures de formation	
Fourchette salariale	
Quels sont les employeurs qui recrutent pour ce métier ?	

1. Trouvez un métier qui vous intéresse dans l'onglet À propos des métiers. Répondez au questionnaire d'autoévaluation relatif à ce métier qui se trouve au bas de la page. Vous avez répondu OUI à la plupart de ces questions ? Dans ce cas, ce métier est peut-être fait pour vous !

☐ Oui ☐

Courte vidéo démystifiant la formation en apprentissage

De nombreux mythes entourent les métiers spécialisés. Des choses que les gens pensent être vraies, mais qui ne le sont pas. Regardez la vidéo YouTube « Debunking Skilled Trades Myths » de la York Builders Association en cliquant sur le lien ci-dessous, puis répondez aux questions suivantes.

Lien : <https://youtu.be/mluyqtklXQI> (2:09)

La vidéo est présentée en anglais, pour obtenir une version traduite en français, il faut :

Supprimer le son. 

Activer Sous-titres/sous-titres codés CC. 

Aller à Paramètre, Sous-titres, Traduire automatiquement. 

Choisir Français. 

Réduire la vitesse de la lecture des sous-titres, si nécessaire.  Vitesse de lecture

Activité 4

1. Quels sont les quatre mythes présentés dans la vidéo ? Choisissez deux de ces mythes et expliquez pourquoi ils ne sont pas vrais.

2. Notez tous les autres mythes que vous avez pu entendre sur les métiers spécialisés. Déterminez si vous les trouvez vrais ou faux et expliquez pourquoi.

Mythe : _____

Est-ce vrai ? Pourquoi ? _____

Où en apprendre davantage sur la formation en apprentissage ?

Si ce que vous avez appris jusqu'à présent vous donne envie de vous lancer dans une carrière dans un métier spécialisé, lisez ce qui suit pour en savoir plus ! Les apprentis et apprenties apprennent à exercer un métier spécialisé en passant environ 80 % de leur formation en milieu de travail sous la supervision d'un compagnon ou d'une compagne détenant une certification, c'est-à-dire une personne qui a terminé son apprentissage, qui a passé des examens de certification et qui est spécialisée dans le domaine en question. Les autres 20 % de la formation se font en classe.

Il existe de nombreuses ressources en ligne pour vous aider à en apprendre davantage sur l'apprentissage. Vous en avez découvert une (apprenticesearch.com/fr) lors de l'activité 3.

Consultez-le ainsi que deux autres sites Web ci-dessous, puis répondez aux questions suivantes.

apprenticesearch.com/fr est un service gratuit géré par des organismes sans but lucratif et des organismes communautaires partenaires de l'Ontario qui :

- offrent une plateforme en ligne permettant de mettre en relation les employeurs et les personnes qui cherchent un emploi dans un métier spécialisé
- offrent des ressources gratuites dans le domaine des métiers spécialisés
- font la promotion des métiers spécialisés comme un choix de carrière intéressant
- font connaître les métiers spécialisés aux gens qui souhaitent faire carrière dans ce secteur
- offrent un soutien personnalisé aux employeurs et aux personnes à la recherche d'un emploi dans le domaine des métiers spécialisés

Site Web : <https://apprenticesearch.com/fr>

Métiers spécialisés Ontario est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- lancer des programmes de formation en apprentissage
- déterminer si les personnes qui ont été formées à des métiers spécialisés en dehors de l'Ontario sont qualifiées pour travailler ici
- délivrer des certificats de qualification
- tenir un registre des personnes autorisées à travailler dans les métiers à reconnaissance officielle obligatoire
- effectuer des recherches sur les formations en apprentissage et les métiers spécialisés

Site Web : <https://www.skilledtradesontario.ca/fr/>

Le Forum canadien sur l'apprentissage (FCA) est un organisme sans but lucratif qui met en relation les acteurs de la formation en apprentissage au Canada. Ses membres sont des employeurs, des syndicats, des groupes d'équité et des établissements d'enseignement. Ils travaillent ensemble pour soutenir et développer une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Site Web : <https://caf-fca.org/fr>

Page médias du FCA : <https://caf-fca.org/fr/media/>

Activité 5

1. Retournez sur le site Web apprenticesearch.com/fr. Quel(s) numéro(s) de téléphone pouvez-vous utiliser pour contacter apprenticesearch.com/fr ?

2. Allez sur le site Web Métiers spécialisés Ontario. Placez votre curseur sur chacun des éléments du menu (À propos de nous, À propos des métiers, Apprentissage, Travailleurs expérimentés et Certification) et regardez les sous-menus qui s'affichent. Notez les noms de trois sous-menus sur lesquels vous aimeriez en apprendre davantage.

1. _____

2. _____

3. _____

3. Allez sur la page Médias du site Web du Forum canadien de l'apprentissage. Quelle histoire vous semble la plus intéressante ?

Trouver de l'information sur l'aide financière aux apprentis et apprenties du gouvernement de l'Ontario

Lorsque l'on devient apprenti ou apprentie et que l'on apprend à exercer un métier spécialisé, on est rémunéré pendant que l'on suit sa formation en milieu de travail. Vous paierez des frais de scolarité pour votre formation en classe, mais à un tarif réduit. Cependant, il se peut que vous ayez besoin d'une aide financière supplémentaire pendant votre formation.

Le gouvernement de l'Ontario offre des subventions et des prêts pour aider les apprentis et apprenties pendant leur formation. Lisez l'article intitulé qui suit « Des fonds pour les apprentis et apprenties » pour connaître les aides financières offertes par le gouvernement de l'Ontario, vérifiez si vous êtes admissible et comment présenter une demande. Lorsque vous aurez terminé, répondez aux questions suivantes.

Ontario Des fonds pour les apprentis et apprenties

Le gouvernement de l'Ontario fournit de l'aide financière aux apprentis et apprenties par l'intermédiaire du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Pendant que vous travaillez et étudiez, vous pouvez être subventionné :

- pour vous aider à acheter les outils nécessaires à l'exercice de votre métier
- après que vous ayez terminé votre apprentissage et que vous ayez reçu votre certificat
- si vous étudiez à temps plein
- si vous avez un handicap

Voici les **quatre** soutiens financiers à la disposition des apprentis et apprenties.

Subvention pour les outils

Les apprentis et apprenties peuvent bénéficier d'une subvention non remboursable pour les aider à payer les outils et l'équipement nécessaires pour leur métier. Le montant de la subvention dépend du type de métier. Les montants sont les suivants :

- 1000 \$ pour les métiers de la force motrice
- 600 \$ pour les métiers de la construction
- 600 \$ pour les métiers industriels
- 400 \$ pour les métiers des services

Admissibilité

Pour être admissible à la subvention, vous devez :

- avoir terminé une formation en classe de niveau 1 ou en avoir été dispensé à compter du 1^{er} avril 2020 avoir un contrat d'apprentissage enregistré
- avoir été inscrit ou inscrite comme apprenti ou apprentie pendant au moins 12 mois

Comment présenter une demande

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences enverra un lien par courriel à tous les apprentis et à toutes les apprenties admissibles à cette subvention provinciale afin qu'ils et elles puissent présenter une demande. Il est également possible de présenter une [demande en ligne](#) si vous croyez être admissible à la subvention. Pour toute question concernant la subvention pour les outils, veuillez communiquer avec [Emploi Ontario](#).

Prestation pour la formation en apprentissage

La Prestation pour la formation en apprentissage offre une aide financière aux apprentis et apprenties qui suivent une formation en classe à temps plein. Ces coûts peuvent comprendre :

- les frais de subsistance de base
- les soins à une personne à charge
- les déplacements domicile-travail et les voyages
- les dépenses liées à l'éloignement du domicile
- une aide spéciale pour les personnes handicapées

Admissibilité

Pour être admissible à la prestation, vous devez :

- avoir suivi une formation en classe à temps plein
- être inscrit ou inscrite en tant qu'apprenti ou apprentie auprès du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Comment présenter une demande

Quand vous commencerez votre formation en classe, vous recevrez une trousse de demande qui comprendra des consignes sur la manière de présenter une demande, ainsi que le formulaire de demande. Si vous avez commencé votre formation et que vous n'avez pas reçu la trousse, veuillez communiquer avec votre [bureau d'apprentissage d'Emploi Ontario](#) de votre région pour parler à un conseiller ou une conseillère en formation professionnelle.

Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti ou apprentie

Cette subvention imposable de 2000 \$ est destinée aux personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui ont terminé leur formation en apprentissage dans un métier non désigné Sceau rouge.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- avoir obtenu votre certificat d'apprentissage dans un métier pour lequel :
 - soit il n'y a pas d'examen sanctionné par un certificat de qualification
 - soit il y a un examen sanctionné uniquement par un certificat de qualification provincial (non Sceau rouge)
- avoir obtenu un certificat d'apprentissage ou un certificat de qualification au cours des 180 jours précédant la date de la demande.

Comment et quand présenter une demande

Vous pouvez présenter une demande en tout temps. Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences vous enverra un formulaire de demande quand vous deviendrez admissible à cette subvention provinciale. Pour de plus amples renseignements, [communiquez avec votre centre d'apprentissage local](#).

Soutien aux apprentis et apprenties handicapés

Ce programme est offert par les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario pour aider les personnes handicapées qui participent :

- à des programmes d'apprentissage
- à des programmes de préapprentissage
- au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario

Le programme a pour objectif de répondre aux besoins en matière d'adaptation et d'accessibilité des apprentis handicapés et apprenties handicapées qui fréquentent des collèges en Ontario. Il vise à :

- améliorer l'accès pour les apprentis handicapés et apprenties handicapées
- assurer que les apprentis handicapés et apprenties handicapées reçoivent des services individualisés et ont accès aux outils et technologies nécessaires, comme des interprètes, des preneurs et preneuses de notes, des bureaux pour les apprentis handicapés et apprenties handicapées, une transcription du matériel de cours
- aider les apprentis handicapés et apprenties handicapées à passer fluidement à un programme d'enseignement postsecondaire et à un emploi

Admissibilité

Les apprentis et apprenties (à temps partiel et à temps plein) qui souhaitent obtenir de l'aide doivent contacter le bureau de leur collège qui fournit des services aux étudiants handicapés et étudiantes handicapées. L'admissibilité au statut d'handicapé ou handicapée est définie par les documents [Politique et directives concernant le handicap et l'obligation d'accommodement \(2001\)](#) et [Directives concernant l'éducation accessible \(2004\)](#) de la Commission ontarienne des droits de la personne, qui sont de nature permanente ou temporaire.

Comment présenter une demande

Les fonds sont versés directement aux agences de formation collégiales. Demandez au bureau des services aux étudiants handicapés de votre collège des renseignements sur les aides financières auxquelles vous pourriez avoir droit dans le cadre de votre formation.

Activité 6

1. Le gouvernement de l'Ontario offre quatre types de subventions aux apprentis et apprenties. Entourez-les ou mettez-les en évidence dans l'article « Des fonds pour les apprentis et apprenties ».

2. Inscrivez ci-dessous le montant maximal d'une subvention pour les outils que peut percevoir un apprenti ou une apprentie dans les métiers de la force motrice.

3. Trouvez le nom de la subvention du gouvernement de l'Ontario à laquelle les apprentis et apprenties peuvent prétendre lorsqu'ils ou elles suivent une formation à temps plein en classe. Inscrivez votre réponse ci-dessous.

4. Quel est le montant de la subvention imposable accordée aux personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui ont terminé leur formation dans un métier non désigné Sceau rouge ?

5. À qui un apprenti handicapé ou une apprentie handicapée devrait s'adresser pour obtenir des renseignements sur les mesures de soutien qui pourraient être mises à sa disposition ?

Conclusion

Vous avez effectué beaucoup de recherches et vous avez terminé six activités pour vous aider à en apprendre davantage sur les métiers spécialisés. Maintenant que vous avez terminé, répondez aux questions suivantes.

Qu'avez-vous appris de surprenant ?

À propos de quel sujet aimeriez-vous en savoir plus ?

Avez-vous trouvé un métier spécialisé que vous aimeriez exercer ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? _____

Quelles seront vos prochaines étapes pour trouver un emploi dans les métiers spécialisés ?

Utilisez ce que vous avez appris et ces ressources pour poursuivre votre cheminement vers une carrière passionnante dans les métiers spécialisés !